

Hospitalisations : les choses à savoir !

Il existe différents modes d'hospitalisation :

- **Les hospitalisations libres** : c'est un mode d'hospitalisation qui peut être fait à la demande du patient lui-même ou qui peut lui être proposé (par un médecin, les urgences, le psychologue lors d'une consultation) et qu'il accepte. C'est ce qui arrive le plus souvent. C'est aussi quelque chose qui peut se travailler pour que ça se passe au mieux.
- **Les hospitalisations sans consentement** : elles peuvent être de deux types.
 - **A la demande d'un tiers** : Le patient n'a pas conscience du danger qu'il peut encourir pour lui-même ou pour les autres. Cela peut être dû à un déni des troubles. Un proche signe le tiers. Mais cela reste avant tout une décision médicale.
 - **A la demande d'un représentant de l'État** : cela se fait "*uniquement si ses troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes et s'il y a danger imminent pour lui-même ou pour autrui*".

Les soins sans consentement sont réévalués par un juge lors d'une audience au bout de 12 jours.

L'hospitalisation peut se faire dans différentes **unités** :

- **Les unités ouvertes** : les personnes sont en soins libres et circulent comme elles veulent au sein du centre hospitalier.
- **Les unités fermées** : elles accueillent en général les personnes avec des soins sans consentement. C'est le moment le plus aigu dans les troubles.
- **Les unités spécialisées** : c'est une unité spécialisée sur une pathologie, les pathologies émergentes ou sur une population particulière (ex : périnatalité, adolescents, ...).

Le cadre en hospitalisation : suivant le lieu d'hospitalisation, le cadre peut changer. On peut, par exemple, avoir un protocole où, durant 48h, on n'a pas accès à nos affaires et pas de visites. Cela peut être assez difficile mais cela permet surtout un temps d'évaluation par les différents professionnels sur place, sans influences extérieures. Parfois, il y a des règles (horaires) sur l'utilisation du téléphone.

Les **soins**, eux, peuvent prendre plusieurs formes suivants le lieu d'hospitalisation :

- Des activités thérapeutique en groupe.
- Des entretiens médicaux.
- Des entretiens avec des psychologues.
- Un soutien infirmier en cas de besoin.
- Un traitement médicamenteux qui peut être mis en place.
- Une prise en charge en psychomotricité, en kinésithérapie, ...
- ...

En clair, une hospitalisation ne règle pas tout. C'est une parenthèse qui permet de se mettre à l'abri, d'avoir une évaluation diagnostique approfondie ou une prise en charge en cas de crise.

On ne sort pas d'une hospitalisation tout guéri. Le travail continue après la sortie sous différentes formes : suivis psychiatriques et psychologiques, hôpital de jour, ...